

Cours 5 : Annexe - Des différentes approches possibles du principe de la partie double à l'axiomatique de l'approche par les stocks : $A - D = S$

Le “*principe de la partie double*”, inventé, plus exactement présenté pour la première fois par un moine génois, Fra Luca di Borgo (de son vrai nom Luca Pacioli), dans son traité *La Summa di arithmetica (etc.)* de 1494, deux ans après la (re)découverte de l'Amérique par un autre génois plus connu, peut être présenté de deux façons fondamentales, même si les interprétations sont en fait très nombreuses dans l'histoire de la comptabilité.

Bien que nous ayons choisi *l'axiomatique patrimoniale*, “*par les stocks*”, nous nous devons de présenter succinctement l'approche par les flux.

On introduira ici une “**théorie comptable**” très utile à l'analyse et à la gestion financières qui nous intéresse.

1 - L'approche par les flux

11 - L'approche traditionnelle par la comptabilité générale : le plus souvent simpliste, donc fausse

L'approche par les flux, très influencée par l'économie et la **comptabilité nationale** (la “*macrocomptabilité*”, par opposition à la “microcomptabilité” qu'est la comptabilité générale privée¹), met l'accent sur les **flux entrant et sortant de l'organisation** (disons l'entreprise) considérée. Plusieurs variantes sont proposées ; nous ne présenterons succinctement que la plus courante.

L'analyse par les flux² emploie en général le vocabulaire *Ressources-Emplois*³. On ne présentera ici que l'analyse de Claude Pérochon. “*On appelle EMPLOI, la valeur obtenue par chaque agent en échange de la RESSOURCE qu'il a fournie*”⁴. “*Ces termes, continue Pérochon, sont utilisés dans un sens bien précis de :*

- Ressource, au sens de source de valeur ;
- Emploi, au sens d'emploi de la valeur. ”

Très simplement, **une ressource correspond à une sortie de flux** (réel ou monétaire, dans la présentation pédagogique simplifiée de base) ; **un emploi correspond à une entrée de flux** (dans les mêmes conditions). On décide “par convention”, dans la présentation spatiale des comptes, d'enregistrer “à gauche” les emplois et “à droite” les ressources (voir le schéma correspondant à l'approche de Pérochon, op. cit. p. 22). En fait cette présentation, **commode car simple** lorsqu'il s'agit des **flux externes réels avec en contrepartie de la monnaie**⁵, pose de **multiples problèmes**, surtout quand on aborde les flux externes avec crédit, achats-ventes à crédit, acquisitions ou cessions à crédit, opérations de financement (apports en capitaux propres, endettement, etc.) et les flux internes (amortissements, consommations de stocks de produits, etc.).

De façon péremptoire, on se permet de considérer que cette approche traditionnelle ne possède le plus souvent en fait **aucun fondement théorique** : elle n'est pas simple ; **elle est simpliste**. Tout simplement **parce qu'elle ne voit que l'apparence, la “surface des choses”, c'est-à-dire ne distingue pas** - on va

¹ Sur ces finasseries de vocabulaire, voir Patrick Castex, *Analyse macrocomptable et comptabilité nationale*, Tomes 1 et 2, Economica, Collection exercices et cas, n° 15, Paris, 1991.

² Par exemple, Pérochon, op. cit. Edition 1987, pp.22 et suivantes.

³ Ressources-emplois de quoi ? Les types de flux ne sont pas définis : s'agit-il de flux réels de biens et services, de flux monétaires, d'autres flux ?

⁴ Pérochon, op. cit. p.22.

⁵ Elle a en outre l'avantage de bien visualiser, quand elle se place au niveau de l'ensemble clients-fournisseurs, la *réciprocité des comptes* (l'emploi de l'un est la ressource de l'autre). Il ne faut pas confondre ce *principe de réciprocité* avec celui de la *partie double, interne* à chaque organisation (entreprise) dont on fait la comptabilité.

y venir - **les types de flux** et, par leur accumulation, **les types de “ stocks ”**¹. Elle a néanmoins l'avantage de tenter d'expliquer les fondements de la pratique comptable, contrairement à de nombreuses axiomatiques formelles du genre (“ *quand on débite, on crédite, na !* ”, ou, “ *une balance est toujours équilibrée, donc... , par convention, on...* ”, etc.).

12 - L'approche de la comptabilité nationale

La macrocomptabilité, nationale, qui s'intéresse surtout, de par l'histoire, aux flux (de production, de revenus, de consommation et d'épargne, d'investissement, etc. pendant une année) - elle n'aborde (début des années 90) que depuis peu les “ stocks ”, c'est-à-dire les “ **comptes de patrimoine** ” - , présente une vision plus précise ; elle distingue - **même si la distinction n'est qu'implicite** et reste souvent un mystère pour bon nombre de pratiquants de comptabilité nationale, trois types de flux.

* **Les premiers sont les flux de biens et services**

Ils sont dits “ *flux réels* ”, et ne concernent pas les flux de facteurs de production². Ce sont les flux de biens de Pérochon.

* **Les deuxièmes sont les “ flux de revenus ”**

Ces flux concernent la **création (“ production ”) - répartition (primaire et secondaire) - dépense (affectation en consommation finale et investissement) du revenu, des droits sur les biens et services produits** - on les nommera pour simplifier “ **flux de revenus** ”, avec guillemets, car cette expression n'est pas courante. **La comptabilité nationale** les définit en fait très mal, en les nommant “ opérations non financières ”³. Ces flux sont absents des analyses traditionnelles des flux en comptabilité générale, par exemple chez Pérochon.

Ces flux de revenu sont **créés, “ produits ”, par les facteurs de production**⁴ ; après **répartition**, ils sont **dépensés**, plus exactement **affectés aux biens réels** : soit **consommés, soit non consommés, c'est-à-dire investis, en capital fixe et en stocks de produits consommables, mais non encore consommés**. Cette dernière distinction entre consommation et investissement, importante en comptabilité nationale, est de la plus haute importance en comptabilité privée et en gestion financière. **Dans le premier cas, le revenu disparaît, par l'extinction des droits** liée à celle des produits (consommation d'actif, ou coût, ou “ charge ” dira le “ microcomptable ”) ; **dans le second le revenu est conservé sous forme de droit** sur les produits non consommés (acquisition d'actif). Les “ charges ”, comparées aux revenus créés (les “ produits ” dira le “ microcomptable ”) donneront le bénéfice ou la perte de l'entreprise.

* **Les troisièmes sont les flux financiers⁵, de créances et dettes, dont la monnaie**

Pour la monnaie, ces flux concernent d'un côté les flux de créances des détenteurs de billets de banque ou les dépôts à vue auprès d'un organisme financier ; de l'autre les flux de dettes : de la banque centrale, l'institut d'émission pour les billets ; des autres organismes financiers, une banque commerciale par exemple, pour les dépôts à vue).

¹ Au sens large : somme des flux entrées qui ne sont pas ressortis à l'instant t , et non la notion comptable restrictive de **stock de produits consommable ou vendables**.

² Ceux-ci ne sont analysés qu'indirectement, par les flux de revenus (rémunérations des salariés, intérêts et dividendes du capital, etc.). Peut-être pour ne pas prendre partie dans le débat concernant la répartition des revenus : le travail et le capital sont-ils tous les deux productifs (théorie néoclassique de la répartition du revenu) ; seul le travail est-il productif et ainsi les salariés exploités (implicitement chez les économistes classiques britanniques, explicitement chez les marxistes) ?

³ Sur ces questions, pour les super curieux, voir P. Castex, *Analyse macrocomptable...*, op. cit. Les appeler “ Opérations *Non* financières ” revient à nommer un chat une “ non-souris ” ; ce qui est absurde : les comptables nationaux ont le plus grand mal à comprendre ce que sont les “ flux de revenus ”.

⁴... Si tous les facteurs de production sont productifs. Pour les économistes classiques et marxistes donc, seul le travail (produisant des biens matériels) est productif de valeur : les autres revenus (salaires des salariés produisant des services, profit (intérêt des capitaux empruntés et profit de l'entrepreneur, etc.) sont en fait du travail non payé, de la “ plus-value ”... à ne pas confondre avec les plus-values comptables et financières.

⁵ Attention ! En macrocomptabilité, les flux financiers ne sont que les flux de créances et dettes ; en microcomptabilité, ils concernent également, par exemple, les mouvements d'investissements physiques (en capital fixe et en stocks de produits).

Les autres flux de créances et dettes concernent soit les crédits commerciaux, soit les prêts et emprunts financiers¹.

Les flux financiers de la macrocomptabilité “matérialisent” souvent les **flux de revenu, de droits abstraits sur la production, plus généralement sur les stocks de biens et services** ; mais on ne peut les confondre avec ces derniers : un salaire ou un intérêt du capital (revenus) sont des droits abstraits ; la monnaie rend ce droit plus “matériel”. Et encore, sauf monnaie métallique “sonnante et trébuchante”, une pièce d'or, car de nos jours, la monnaie est totalement dématérialisée : il s'agit d'une créance sur le système financier.

Les flux financiers ne sont pas obligatoirement des contreparties de flux de revenus : dans le cas de prêts-emprunts.

* Le flou des notions de ressources et emplois en finance

Les termes ressources et emplois sont réservés, en comptabilité nationale aux deux premiers types de flux. Les ressources et emplois financiers sont nommés flux de dettes et de créances. La comptabilité et Sauf que :

- les premiers s'analysent de “gauche” (ressources en biens et services) à “droite” (emplois des biens et services) ; par exemple dans le *TES, le Tableau des Entrées et des Sorties* (de biens et services), en anglais le *Tableau Inputs - Outputs* ;

- les seconds sont perçus de “droite” (ressources de revenus) à “gauche” (emplois de revenus) ; par exemple dans la partie non financière du *TEE, le Tableau Economique d'Ensemble*.

Cette inversion est naturelle : les flux de revenus sont évidemment, en tant que droits (créés ou utilisés) sur la production des flux de biens et services, des flux inverses de ces derniers. Les flux financiers concernant les créances - donc les dettes, envers des créances : si les créances sont des droits, les dettes sont des obligations - sont enregistrés “à part” ; autrement dit ils ne sont pas confondus avec les deux premiers types de flux. Les flux de créances sont enregistrés “à gauche”, les flux de dettes “à droite”, le plus souvent en tant que contrepartie des flux non financiers de revenus.

On notera une curiosité : bien que les flux de revenu et les flux financiers de créance circulent dans le même sens, il sont enregistrés spatialement en “gauche-droite”, par la partie double. Ce mystère ne s'expliquera que plus tard, par l'optique patrimoniale du modèle. La comptabilité nationale se contente, pour expliquer cette structure spatiale, d'invoquer des “conventions comptables”.

On a donc une “double partie double” en macrocomptabilité : celle entre les flux de biens et services et les flux de revenus d'une part ; celle entre ces derniers et les flux financiers d'autre part². On remarquera en passant que la partie double ne peut fonctionner entre les flux réels et les flux monétaires : ils ne peuvent être, pour chaque opération que “du même côté”. En fait, le modèle simpliste confond les flux de biens et services et les flux de droits sur ces biens. Approximation ou petite erreur tout à fait malheureuse !

Notons également que la *réciprocité des comptes*, entre agents - qu'il **ne faut pas confondre avec la partie double**, au risque de radoter ! - est de la plus haute utilité en macrocomptabilité, puisque sont mis en relations les différents agents économiques.

13 - Retour à la comptabilité générale

La comptabilité générale peut reprendre la même problématique, c'est-à-dire, celle des flux ; mais avec plusieurs particularités. **Elle abandonne l'analyse des biens et services ; seuls les flux de revenus** (les flux de droits sur les biens et services) et **les flux financiers** sont pris en compte ; autrement dit, **le triptyque redevient diptyque** et... il ne reste alors qu'une seule partie double.

¹ Les flux de capitaux propres sont assimilés, en comptabilité nationale, à des flux de créances-dettes, ce qui est faux juridiquement, mais commode “financièrement” : un apport en capital social est bien une ressource financière, au même titre qu'un prêt. On effectuera souvent la même assimilation en gestion financière.

² La partie double fonctionne également au sein des comptes non financiers de revenus. Ce qui est assez rare : quand apparaissent des revenus en nature, par exemple la production stockée d'une entreprise est à la fois une ressource de revenu, dans la production, et un emploi, dans l'affectation du revenu que représente le droit de propriété sur ce stock non vendu. Elle fonctionne également, plus couramment, au sein des comptes financiers (prêt, emprunts), on parle alors de flux financiers “purs”.

La partie double ne concerne pas, comme en comptabilité nationale, essentiellement les rapports entre flux de revenus et flux financiers, mais sont généralisés au niveau de tous les types de stocks de **patrimoine**, par exemple pour une entreprise:

- l'actif **A** : **ce qu'elle possède, plus exactement les droits sur ce qu'elle possède**¹ ; les créances font partie du stock de ce qui est possédé ; il ne s'agit pas de droits de propriété au sens fort sur les biens matériels ou immatériels (brevets, licence, etc.), mais il s'agit bien de droits sur des valeurs ;

- les dettes **D** : ce que l'entreprise doit : les droits des autres, des créanciers, c'est-à-dire ses **obligations, l' " envers de ses droits "** ;

- et la différence, ce que l'entreprise possède " vraiment " , donc les droits nets des propriétaires : la situation nette **S = A - D**.

On va y venir.

2 - L'approche par le patrimoine

Nous insisterons sur cette approche. La présentation la plus claire est probablement celle d'**André Cibert**, *Comptabilité générale*, Dunod, Université et technique, Paris (prendre la dernière édition ; voir les pp. 1 à 38 de l'édition de 1980 par exemple). Cette approche a été reprise par beaucoup d'auteurs, même par **Collette et Richard** dans leurs éditions récentes, malgré la mise en avant des flux du cycle d'exploitation quant au fond de l'analyse.

La nécessaire prise en compte des stocks en sciences économiques qui les élude trop souvent, est en effet enseignée aux étudiants de premier cycle de sciences de gestion ; plus rarement d'économie il est vrai. Sauf si l'on ne passe pas trop vite sur les physiocrates inventeurs des *avances en capital* et l'incontournable Marx qui les monétise. Rapprochons Marx de la gestion comptable ; ce qui est peu courant. Le manuel de comptabilité générale qui vient d'être cité² présente le **cycle d'exploitation** en parfaite conformité avec le *cycle du capital* de Marx. C'est discrètement fait, sans aucune référence explicite à Marx, mais parfaitement volontaire.

La **première phase du cycle** est bien entendu **le financement** : les actionnaires et les prêteurs amènent du capital en monnaie qui se dédouble dans la comptabilité en capital économique à l'actif, la seule monnaie au départ³ et capital financier au passif. Puis commence *l'approvisionnement*, en capital fixe (les équipements) et en capital circulant (les stocks de matières premières), le paiement des salaires et autres charges avancées avant la vente du produit⁴, etc. En clair, pour commencer à produire, une entreprise puise sur ses stocks de capital fixe, de matières premières et de monnaie pour payer les salaires ; si sa trésorerie n'est pas suffisante, elle augmente son capital social, émet de nouveaux emprunts financiers ou prend un crédit bancaire pour ses avances courantes.

21 - L'axiomatique : le "principe de la partie double", analyse à partir du modèle patrimonial du bilan, les flux et les stocks, le temps et l'espace

On ne trouvera ci-dessous qu'une approche élémentaire. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'optique patrimoniale prend comme base de son analyse, comme " point fixe ", les situations à un moment donné, à l'instant *t*. Ceci peut paraître paradoxal, car pour certains philosophes, cette " fixation " ne peut exister⁵ : tout est mouvement, le stock à un moment donné n'est qu'un concept, celui d'une accumulation de flux liée au temps écoulé. On pourra rétorquer qu'en comptabilité les flux s'arrêtent quelquefois : la nuit, en général, on n'achète ni ne vend plus rien... mais les machines se déprécient régulièrement, les souris grignotent les stocks, les intérêts courent, etc. ... A l'inverse, il est difficile de concevoir le temps autrement que par des variations de stocks, ou plus généralement d'espace (la pendule) : un flux est toujours une certaine quantité par unité de temps. La pensée ne peut penser, au risque de s'essouffler, qu'en s'arrêtant, en " structurant ", en figeant⁶.

¹ Encore une fois, l'actif n'est pas le bien mais le droit sur le bien.

² Christine Collette et Jacques Richard, *Comptabilité générale, une optique internationale*, Dunod, 4^e édition, 1996. La 5^e édition, largement augmentée sinon totalement modifiée, vient de paraître en 2000, avec comme sous-titre *Les systèmes français et anglo-saxons*.

³ On laisse de côté les apports en nature.

⁴ Si le cycle de production-vente dépasse le mois...

⁵ " On ne se baigne jamais dans la même eau " disait un philosophe grec.

⁶ " Achille - poursuivi par la flèche qui lui vise le talon - immobile à grand pas " disait un autre philosophe grec.

Mais on peut quand même faire de la comptabilité, et même de la théorie comptable en oubliant les philosophes grecs.

22 - Le modèle de base : le bilan, ou l'analyse du patrimoine à un moment donné

L'analyse des flux impose donc rapidement une vision "double" des phénomènes économiques que la comptabilité se charge de compter en les organisant. Ainsi, le "*compte de résultat*" fondé sur la banalité "prix de vente - prix de revient = bénéfice", mais aussi le "*tableau de financement*", ou "*Tableau des ressources et des emplois*". Il semble par contre plus délicat de transposer cette vision dialectique à l'analyse de la situation financière à l'instant t , du patrimoine, en un mot du bilan.

Il faut maintenant théoriser cette approche patrimoniale. Elle part d'un **axiome** qui, comme tout axiome, est indémontrable, mais semble une évidence.

AXIOME

$$S = A - D$$

Cet axiome n'a de sens qu'en **coûts historiques**, d'une valorisation tournée vers le passé. Une entreprise peut être rachetée à beaucoup plus ou beaucoup moins que sa *valeur historique ou patrimoniale*, si les bénéfices futurs actualisés¹, ce qu'on appelle sa *valeur de rendement*, sont différents de la situation nette historique. Mais en coûts historiques, si une organisation, une entreprise à un actif de 100 et doit 70, sa richesse nette, sa "vraie richesse" n'est évidemment que de 30.

On peut déduire de cet axiome, le premier théorème :

THEOREME N° 1

$$A \equiv D + S$$

Le signe \equiv signifie identique à ; il ne s'agit pas d'une équation, mais d'une **identité**, d'une **tautologie**, (du genre $2 \equiv 2$) toujours vérifiée. On retrouve donc le modèle du bilan², avec sa **spatialisation "gauche-droite" qui, elle, est bien une pure convention**. Cette présentation du bilan, qui semble anodine, pose déjà une grave question : qu'est-ce que S ?

S est à la fois, apparemment :

- **de l'actif net de dettes** (sorte d' "anti-actif"), c'est-à-dire la richesse nette de l'entreprise ;
- **du passif**, qui ressemble aux dettes, mais qui semble donc le contraire d'une dette.

La solution est simple dans le modèle comptable : S n'est pas de l'actif net, il est *sa contrepartie* : le droit des propriétaires de l'entreprise sur l'actif net, des droits sur les droits de A diminué de D .

Mais ce qui fonde le principe de la partie double, c'est le second théorème :

THEOREME N° 2

$$A - (D + S) \equiv 0$$

On a évidemment toujours une identité : tout mouvement (flux) qui affecte un poste de A , D ou S est compensé par un mouvement de A , D ou S , tel que l'identité est respectée. Si le **mouvement, le flux moteur**, celui qui est à l'origine de l'opération, rend $A - (D + S) > 0$ ou $A - (D + S) < 0$, ce mouvement ne peut être que compensé par un **mouvement ou flux induit**³ pour retrouver l'identité $A - (D + S) = 0$.

On remarquera que cette mécanique devient rapidement formelle, abstraite : en toute rigueur, S ne peut être à l'origine du flux moteur, puisqu'il est toujours une conséquence de A et/ou D , on y reviendra.

On peut présenter les neuf cas possibles de combinaison des flux dans un tableau carré, une matrice⁴. On peut mettre en relief les *types de compensation*⁵ qui sont très importantes en analyse financière (modification de la structure interne de A , D , S , sans modifier leur importance ; modifications à la fois de l'actif économique et des dettes ; liaisons où intervient S).

¹ Voir les développements de cette question dans les autres apports de l'introduction.

² On raconte souvent l'histoire du Président dans son discours aux actionnaires : "cette année, l'actif est égal au passif ; nous essaierons de faire mieux dans l'exercice suivant".

³ Cibert parle de variation "incidente".

⁴ Voir André Cibert, op. cit. édition de 1980, p.14.

⁵ Voir Cibert, op. cit. pp. 20 et suivantes.

23 - Flux moteurs et flux induits : approche de la notion de résultat

Il n'est pas toujours aisé de distinguer le flux moteur du flux induit. Le remboursement d'une dette, par exemple, peut s'analyser par D diminue $\Rightarrow A$ (Trésorerie) diminue si l'échéance nous impose le remboursement ; au contraire, si l'on possède trop de trésorerie - et si la dette est caractérisée par un taux jugé élevé - on peut inverser la logique en A diminue $\Rightarrow D$ diminue.

La distinction moteur-induit est surtout pertinente pour les liaisons A et/ou D et S . Si S est la résultante (flux induit) des variations motrices de A et/ou D , on parlera de **Flux Générateurs de Résultat (FGR), positif (bénéfice) ou négatif (perte)**. Autrement dit, **un résultat est un flux de S** , de droits de propriété des apporteurs de capitaux, généré par l'activité, au sens le plus large, de l'entreprise. Dans le cas contraire, on parlera de **Flux Non Générateurs de Résultat (FNGR)**. Ce qui, au fond est farfelu, puisque **S est toujours la résultante de A et/ou D** . Précisons donc.

Si les variations de A et/ou D sont la conséquence de **décisions des propriétaires de l'entreprise** (par exemple **décision** d'augmentation de capital en numéraire, "inversement" **décision** de se verser des dividendes dans une Société anonyme - plus généralement de distribuer des bénéfices), on considérera la variation de S comme motrice (positive ou négative) et les variations de A et/ou D comme induites. C'est là néanmoins une petite jonglerie avec notre axiomatique, à peine soulevée par l'un des pères du modèle. Ainsi Cibert écrit-il¹ : " ... les variations 6, 8 et 9 sont des variations motrices de la situation nette, qui se répercutent sur A ou D ; ... ". Il serait plus correct de dire que, socialement, les propriétaires **visent, par leur décision, le niveau de la situation nette**, avec pour conséquence le niveau de A et/ou D . Autrement dit, ils sont naturellement plus intéressés par " les droits sur les droits ", donc S - par eux-mêmes, tout simplement - que par les droits et obligations de leur entreprise, donc A et/ou D : **le social domine la logique formelle du modèle.**

Le résultat de l'activité des flux (annuels par exemple : l' " **exercice comptable** ") vient donc augmenter le passif ou le diminuer : **le résultat est donc un poste du bilan**, il résume les flux nets de droits des propriétaires sur les droits de l'actif (moins les dettes toujours) ; il est " à droite ". Tout le monde aura compris que ce résultat n'existe véritablement qu'à l'actif (en droits sur le matériel ou les stocks, en créances, en caisse, etc.), donc " à gauche ". Le résultat au bilan n'est bien qu'une étiquette ; de même que les dettes " étiquettent " qu'une partie de l'actif a été financé par des prêteurs.

Le bilan n'est donc qu'un maillon double d'une chaîne de droits :

- du côté actif, une entreprise peut posséder des actions d'une autre entreprise (passif, S , de cette dernière) ;
- du côté passif, les créanciers et propriétaires peuvent être endettés ou être filiales d'autres entreprises.

Etonnement des grands connaisseurs de la comptabilité générale, ou des étudiants surentraînés à la comptabilité, qui pensaient que le résultat se trouvait " à gauche " (quand il est positif) d'un document nommé le Compte de Résultat ! On y vient...

24 - La formalisation dans les comptes : débit et crédit

Si, par convention, le bilan est présenté avec l'actif (A) à gauche et le passif (S et D) à droite, chaque poste du bilan ne peut fonctionner que de la façon suivante : les augmentations de postes d'actif seront inscrites à gauche des comptes correspondants et celles des postes de passif à droite des postes de passif. Il faudrait être idiot pour aller chercher le contraire !

Les diminutions pourraient être inscrites en négatif ; c'est souvent le cas en comptabilité nationale, c'est beaucoup plus rare en comptabilité privée : le résultat sera par exemple inscrit en moins du compte de situation nette dans la présentation du passif, en moins à droite ; de même l' " usure " (l'amortissement) d'un actif immobilisé sera déduit du compte correspondant dans la présentation de l'actif, en moins à gauche. Il est évidemment plus commode, pour compter facilement, d'inscrire toutes les diminutions de l'autre côté des comptes : à droite pour les postes de l'actif, à gauche pour ceux du passif. Ça tombe bien,

¹ op. cit. p. 23. Le n° font référence aux cases du tableau carré présenté par lui ; il n'est pas inutile d'y jeter un œil...

car, du coup, la partie double se traduit presque toujours par des inscriptions équivalentes en valeur à gauche et à droite. Ces inscriptions comptables sont appelés *imputations* ; les sommes correspondantes sont nommées *mouvements* : le compte est *mouvementé*.

Les comptables ne parlent pas de “ gauche ” et de “ droite ”, mais respectivement, de “ *débit* ” et de “ *crédit* ”¹. Tout simplement par ce que :

- la gauche du bilan fait apparaître les “ débiteurs ”, ceux qui nous doivent de l'argent, nos créances ;

- la droite les “ créditeurs ”, ceux à qui l'on doit de l'argent, nos créanciers, nos dettes.

On voit bien l'origine historique de la partie double : la difficulté de faire de la partie simple quand le crédit apparaît. Les autres éléments d'actif (les droits de propriétés) et du passif (les droits des propriétaires, *S*) utilisent le même vocabulaire, par extension. Il en sera de même pour les autres comptes permettant le calcul du résultat.

Pour trouver la situation finale du compte (par exemple la caisse), après enregistrement des flux, on compare le débit et le crédit du compte. Si le débit est supérieur au crédit - l'inverse est-il possible dans notre exemple de la caisse ? -, on considère qu'on “ vide ” le compte, qu'on le *solde*, donc en le créditant, et l'on fait apparaître la contrepartie :

- soit dans un autre compte, au débit ; cet autre compte vient alors se “ remplir ” ; c'est le cas par exemple quand on centralise tous les comptes caisse d'une entreprise formée de multiples établissements ;

- soit dans le même compte, toujours au débit, compte qui se remplit fictivement après avoir été vidé fictivement, car on voulait faire apparaître sa nouvelle situation.

Dans les deux cas, l'inscription du “ solde ” est celle d'un *solde débiteur* : inscrite certes au crédit, mais correspondant à un excédent de débit, d'où l'appellation ; la contrepartie est, on vient de l'indiquer, inscrite au débit. Dans le premier cas, on parle de “ *solder* ” le compte, car son contenu est transféré dans un autre compte ; dans le second cas on parle d' “ *arrêter* ” le compte, le débit s'inscrivant en “ *A nouveau* ”. Dans les deux cas, on fait les totaux, après solde, du débit et du crédit. Tout est évidemment inversé dans le cas d'un crédit supérieur au débit, on aura un solde créditeur inscrit au débit, etc. On aura remarqué que ce formalisme correspond parfaitement au principe de partie double.

A partir de ces considérations, on peut deviner que le résultat du bilan va également apparaître ailleurs.

25 - La construction du compte de résultat : le détail des FGR ayant une incidence sur *S*

Un compte de résultat, analysant “ prix de vente - prix de revient = bénéfice ” est **théoriquement inutile** : on le sait, une *charge* est une *variation induite négative* de *S*, correspondant soit à des consommations d'*A*, soit à des augmentations de *D* ; un *produit* une *variation induite positive*, par augmentation de *A* et/ou diminution de *D*.

Par contre, d'un point de vue **pratique**, on ne peut faire jouer le compte de bilan *S* à chaque mouvement FGR. L'astuce consiste donc à :

- utiliser des **comptes intermédiaires de charges et de produits**,

- puis à les **regrouper dans le compte de résultat**,

- puis à **solder ce compte** pour trouver la variation nette induite de *S*, **le résultat, qui se retrouve au bilan**.

En cas de résultat positif, la “ droite ” (le crédit) est supérieure à la gauche (le débit). On solde donc le compte de résultat “ à gauche ”, ce solde est reporté “ à droite ” au compte “ résultat ” du bilan, en situation nette. Et inversement.

La pratique comptable ne pose donc aucun problème, sauf son apprentissage, son “ rodage ”. Il reste que d'un point de vue théorique, on peut continuer à se poser la question suivante : **que sont “ vraiment ” les charges et les produits**, à part du “ - *ou* + *S* ” ? **Ce sont des flux de droits, des flux de revenus** pour reprendre la terminologie employée plus haut.

¹ Selon Collette et Richard, op. cit. p.114 : Le seul pays au monde où l'on soit revenu à un vocabulaire simple est la Chine : le Grand Timonier Mao (Ze Dong), pris d'une grande colère contre les comptables “ bourgeois ” et leur langage décadent, aurait décidé de faire une révolution comptable en imposant l'usage des termes “ plus et moins ”. Pourquoi n'a-t-il pas penser à utiliser les termes “ gauche et droite ” ?

Un produit n'est pas une sortie réelle de biens et services, mais une entrée de revenu dans l'entreprise ; une charge n'est pas une entrée réelle de biens et services, mais une sortie de revenu de l'entreprise. Les têtes-en-l'air diront : évident, une vente (par exemple) est une entrée d'argent ; un salaire, par exemple, est une sortie d'argent. Pas du tout ! L'entrée ou la sortie d'argent (ou la créance ou la dette, en cas de paiement différé), sont *les formes du revenu, pas les revenus*. Si l'on tente de rapprocher de cette dernière question le modèle comptable patrimonial de la partie double, fondé sur $A - (D + S) = 0$, on s'aperçoit que **le revenu de l'entreprise ne peut être perçu que comme le revenu des propriétaires de l'entreprise** : les flux de droits (S) sur les droits moins les obligations de l'entreprise, (A moins D). Les comptes patrimoniaux du bilan A et D n'enregistrent donc que les formes de ces droits (droits sur les machines, sur les stocks - au sens comptable -, sur les créances, sur la caisse, etc. d'un côté ; les obligations D de l'autre. **Rien d'étonnant en fait, l'entreprise, même personne morale juridiquement dans le cas d'une société, n'est bien qu'un "intermédiaire" entre le propriétaire et son patrimoine.** Autre difficulté. **Tous les flux de "dépense" du revenu ne sont pas des "charges"¹, des consommations de patrimoine** : les investissements (en capital fixe et en capital circulant en stock) ne sont que des affectations de revenu épargné (non consommé) à d'autres formes d'actif. On sait dans ce cas que, comptablement, il ne s'agit que de mouvements A versus A et/ou D (achats de stock, au comptant ou à crédit, acquisitions d'actifs immobilisés). Le terme "dépense" semble d'ailleurs dans ce cas bien peu adéquat ; c'est pourtant le terme utilisé par les économistes : un stock non vendu fait naître une ressource de revenu, un flux de droit sur ce stock, et un emploi de revenu, en nature évidemment. On sait que les économistes appellent ressources et emplois, ce qui "ressemble" à produits et charges, **plus les flux d'investissements** que le comptable ne considère pas, avec raison, comme des charges. Il distingue ces ressources et emplois (de revenus) des flux financiers de créances et dettes². Le "**Tableau de financement**", ou "**Tableau des ressources et des emplois**", ou tout autre **Tableau de flux**, regroupe en fait les mouvements d'investissements et les ressources correspondantes, à partir de la notion de "flux d'autofinancement"³ et en tenant compte des flux de créances et dettes.

26 - Les deux méthodes d'inventaire et les deux présentations principales des comptes de résultat.

Deux méthodes sont possibles pour évaluer les consommations de stocks, et donc, la situation du stock qui en découle.

Techniquement, la question est simple. **Théoriquement**, elle est plus ardue : **un achat (d'approvisionnements à stocker) n'est pas une charge, jamais**, puisque par définition, cet achat est stocké (mouvement A / A). **Pourquoi le considère-t-on comme une charge dans le Plan comptable français ?**

Il est évident que la consommation de stock concernant les approvisionnements (achats de marchandises pour une entreprise commerciale, ou achats de matières premières et autres approvisionnements comptablement stockés⁴ dans le cas d'une entreprise industrielle) est :

$$\text{Consommation} = \text{Achats} + \text{SI} - \text{SF}$$

$$\text{Avec SI} = \text{Stock initial}^5 \text{ et SF} = \text{Stock final}^6$$

On retrouve la même question, à l'envers, pour évaluer la production de l'exercice. Une partie est vendue, mais une autre partie peut être stockée (ou déstockée) :

¹ Mais tous les flux de création du revenu sont des produits : pas de symétrie !

² Ne pas confondre ces ressources et emplois avec les approximations présentées plus haut du type Pérochon, ou les flux monétaires sont également considérés comme des ressources et emplois.

³ Voir la leçon 5 de la deuxième partie.

⁴ On peut choisir de comptabiliser des approvisionnements sans les stocker comptablement, ... mais tout en les stockant réellement ; c'est une question traitée par les comptables. Certains services, apparemment par définition non stockables, sont néanmoins stockés (en-cours de production de services, par exemple des travaux d'études non encore facturés aux clients). Certains autres, non stockés, ni comptablement, ni physiquement, devront néanmoins donner lieu à des écritures d'inventaire en fin d'année ; ce qui revient à tenir compte de leur non consommation dans l'exercice (loyers payés avant terme, etc.).

⁵ Stock en début d'exercice comptable, c'est-à-dire en fin d'exercice précédent.

⁶ Stock en fin d'exercice comptable : le SI de l'exercice suivant.

$$\text{Production} = \text{Ventes} + \text{SF}^1 - \text{SI}^2$$

En fait, toute la question est de savoir **comment on évalue les sorties de stocks, donc comment on évalue ce qui reste.**

Pas de problème si toutes les entrées en stock sont effectués au même prix³. Pas de problème non plus si l'on peut identifier les lots entrés et sortis (méthode d'identification des lots). Gros problème par contre :

- quand les biens sont fongibles (pétrole par exemple, stocké dans une même cuve par qualité) ;
- et **quand ils sont entrés à des prix différents.**

Dans ce cas on peut choisir de considérer que le premier entré est le premier sorti, en anglais *FIFO*⁴ (*First In First Out*). On peut au contraire considérer que le dernier entré évalue le coût du premier sorti, en anglais *LIFO* (*Last In First Out*). On peut, position centriste, prendre le *Coût Moyen Unitaire Pondéré* (*CMUP*). On peut, pourquoi pas, prendre le coût du prochain qui va entrer : la méthode *NIFO* (*Next In First Out*).

On aura compris que si les prix augmentent ou diminuent sur la période - c'est plus compliqué s'ils fluctuent n'importe comment - les évaluations des consommations ou de la production seront plus ou moins élevées, et l'inverse pour les *SF*. Selon ces différentes méthodes, le résultat de l'exercice sera évidemment différent, même très différent, et corrélativement l'évaluation des *SF*.

27 - Première opposition entre la comptabilité française et la comptabilité anglo-saxonne

Entre mille différences, la comptabilité française (et allemande, et quelques autres) comptabilise en inventaire intermittent ; les comptabilités anglo-saxonnes en général en inventaire permanent. La première est “ *dualiste* ”, car la *comptabilité analytique, ou de gestion*, utilise la méthode de l'inventaire permanent : d'où deux comptabilités, plus ou moins intégrées, mais différentes. Les secondes n'ont pas cette dualité, elles sont “ *monistes* ”⁵.

En outre, **la comptabilité française comptabilise au compte de résultat la production stockée et les variations de stocks, au coût de production⁶, non au prix de vente, par “ principe de prudence ”. Les comptabilités anglo-saxonnes ne comptabilisent que ce qui est vendu (“ *sales* ”) - mais pas la production stockée - et que ce qui a été consommé concernant ces ventes (“ *cost of goods sold* ”) - et non pas les consommations correspondant à la production non vendue.**

Mais le résultat sera le même dans les deux approches si le principe de prudence est respecté, c'est-à-dire si la production stockée est évaluée en coût de production, sans résultat potentiel.

Autre différence liée de près à notre problème : les **charges sont enregistrées en France par nature** (charges externes, frais de personnel, etc.) alors qu'elles sont comptabilisées dans la **comptabilité anglo-saxonne par fonction** (production, commercialisation, administratif, etc.).

On reviendra dans la seconde partie de ce cours sur ces importantes différences non négligeables en terme d'analyse des résultats : par nature ou par fonction.

¹ De produits finis ou en cours de fabrication.

² Idem.

³ Et encore : avec l'inflation, un prix identique en janvier et novembre renvoie à des valeurs réelles différentes. Mais, heureusement, on tient la comptabilité en **coûts historiques**.

⁴ N'en déplaise à M. Allgood, *FIFO* est plus joli que *PEPS*, de même que *LIFO* moins dissonant que *DEPS*.

⁵ Voir, pour plus de détails Collette et Richard, op. cit. pp. 67 à 110. Voir également le chapitre 8 : vers une réforme de la comptabilité française, pp. 131 à 148.

⁶ Ou à sa valeur probable de réalisation quand elle lui est inférieure, par des provisions.